



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage

19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme GAZONNET Simone a donné procuration à Mme COLLET Solange
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme DUVERLIE
Mme POMMEL a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-02

OBJET : FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

L'article 11 de la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République spécifie qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu au cours des deux mois qui précèdent

l'examen et le vote du budget primitif, dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Pour l'élaboration du budget primitif 2015, il est proposé de retenir certaines orientations budgétaires qui vous sont présentées, de manière plus détaillée, dans la note jointe en annexe. Le budget sera soumis au prochain conseil municipal.

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 10 février 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

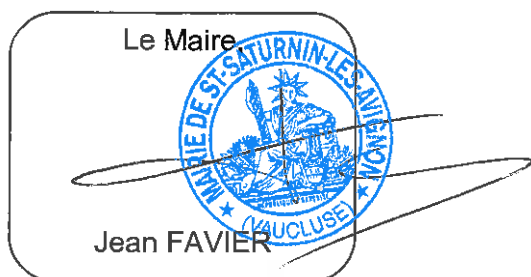
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉBATTRE des orientations budgétaires proposées pour 2015.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-03

OBJET : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR
L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout

problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Monsieur le Maire estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer à l'élaboration du projet de PLU des personnes qualifiées ou représentant des quartiers dont l'évolution est possible.

Il propose au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

- M. le Maire,
- M. René TRUCCO, président du comité,
- les autres membres de la commission urbanisme, travaux, développement durable :
- M. Serge MALEN,
- M. Rémy COUSTON,
- M. Pascal HERMANN,
- M. Thomas MAHU,
- M. Lionel FISCHER,
- M. Jean-Pierre DUCLERCQ.

- M. Alex CACELLI représentant le secteur agricole,
- M. Didier BARTOLO représentant l'association Saint Sat Environnement,
- M. Daniel URFFER et M. Paul TARASCON du quartier du Lavoir,
- M. Robert GLEIZE du quartier des Bellys,
- M. Christophe PANCIN des quartiers sud-est urbanisés.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de créer un comité consultatif chargé d'étudier l'élaboration du projet de PLU (Plan local de l'urbanisme) et de donner au conseil un avis sur ce projet,

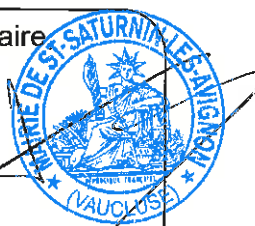
DESIGNER les personnes mentionnées ci-dessus comme membres de ce comité consultatif.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

Le Maire



Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-04

OBJET : TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN – 1^{er} Adjoint

VU la décision n°2008-08-12 du 29 septembre 2008 modifiant les tarifs des droits de place,

Les tarifs applicables aux commerçants pour l'occupation des emplacements du marché hebdomadaire varient en fonction du nombre de mètres linéaires de la façade.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs des droits de place inchangés depuis 2008,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après avis de la commission des finances réunie le 10 février 2015,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :


FIXER à compter du 1^{er} mars 2015, les tarifs journaliers pour le marché dominical comme suit :

- un forfait de 5 € jusqu'à 5 mètres linéaires de façade inclus,
- 1 € par mètre linéaire supplémentaire de façade au-delà de 5 m.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

Le Maire,

Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-05

OBJET : *TARIFS DES SEJOURS PROPOSES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES D'HIVER 2015*

RAPPORTEUR : Mme MILELLI Roselyne – Adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

L'accueil de loisirs organise un séjour ski à Saint Jean Montclar du 2 au 6 mars 2015 pour 16 jeunes âgées de 12 à 17 ans.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs du séjour proposé :

Après avis de la commission des finances réunie le 10 février 2015,

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs du séjour organisé durant les vacances d'hiver 2015 par l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

➤ Séjour de 5 jours et 4 nuits :

Quotient familial	<=400	401-649	650-870	871-1099	>=1100	Extérieur
Tarif	117 €	147 €	161 €	176 €	191 €	293 €
Taux de participation des familles (hors animateurs)	40%	50%	55%	60%	65%	100%

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-06

OBJET : RH – RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

Vu la loi n°2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu les articles L120-1 et suivants du Code du service national relatifs au service civique,

Vu les articles R120-1 et suivants du code du service national,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n°2010-214 du 10 mars 2010 a créé le service civique volontaire. Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans 9 domaines d'intervention : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Un agrément est délivré pour 2 ans au regard de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer et prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature, soit par le versement d'une indemnité complémentaire à hauteur de 7,43% de l'indice brut 244 de la fonction publique.

Considérant que la commune souhaite s'inscrire dans une politique d'accompagnement des jeunes, en leur permettant de s'engager dans des missions d'intérêt général,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

METTRE EN PLACE le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1^{er} mars 2015.

AUTORISER Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer des contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

APPROUVER le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.


PRECISER que les crédits budgétaires seront inscrits au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

Le Maire



Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-07

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS
TITULAIRES ET STAGIAIRES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 VU l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges du Comité Technique du 03 février 2015,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotion interne et départs en retraite, certains postes créés en conseil municipal et ouverts budgétairement ne sont plus pourvus.

Monsieur le Maire propose donc de revoir le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires en supprimant les emplois non pourvus et ne correspondant pas à un besoin de la collectivité.

La modification du tableau des effectifs s'établira comme suit à compter du 1er mars 2015 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés			
Agent social de 2 ^{ème} classe	85%	1	C
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	90%	1	C
Gardien de police municipale	100%	1	C
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	B
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	B

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
 APRÈS en avoir délibéré,

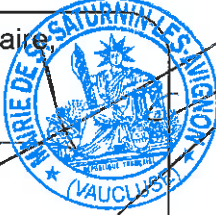
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTIONS /
-----------------	------------------	------------------

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

Le Maire,

Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-08

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune pendant les vacances d'hiver, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des agents non titulaires, et donc de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Besoins saisonniers</u>		
Filière animation :	4	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,


Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

CREER les postes d'agents non titulaires susvisés.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

RÉSULTAT DU VOTE

	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Le Maire  Jean FAVIER	26	/	/



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-09

OBJET : RH – MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU
COMPTE EPARGNE TEMPS

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT,
VU le décret n°200-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
VU le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,
VU la délibération n°2014-11-88 du 24 novembre 2014 fixant les règles du compte épargne temps des agents de la commune,
VU l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues du Comité Technique du 03 février 2015,

La délibération n°2014-11-88 du 24 novembre 2014, fixant les règles du compte épargne temps (CET) pour les agents de la commune, prévoyait la monétisation du CET pour les seuls agents nommés sur emploi fonctionnel.

CONSIDERANT que cette procédure permettrait de faciliter la mobilité des agents de la commune souhaitant quitter la collectivité,
CONSIDERANT que toute modification du fonctionnement du CET doit être préalablement validée par le conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir la procédure de monétisation à tous les agents quittant la collectivité (fin de contrat, détachement, mutation, départ en retraite).

Pour rappel, la compensation financière peut prendre deux formes : paiement forfaitaire des jours épargnés et conversion des jours épargnés en points de retraite additionnelle (RAFP). Cette liberté d'option est cependant ouverte uniquement pour les jours épargnés au-delà des 20 premiers jours du CET. Le montant de l'indemnisation forfaitaire est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent :

- Catégorie A : 125 euros par jour.
- Catégorie B : 80 euros par jour.
- Catégorie C : 65 euros par jour.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,


Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les règles de fonctionnement du CET définies ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2015.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTIONS /
-----------------	------------------	------------------

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

Le Maire,

Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
10.02.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Date d'affichage
19.02.2015

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-10

OBJET : PATRIMOINE – ANNULATION DE LA DELIBERATION
2014-12-106 RELATIVE A LA CESSION D'UN IMMEUBLE
SITUE QUARTIER DE L'ILETTE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU la délibération du Conseil municipal n°2014-12-106 en date du 15 décembre 2014 décidant de céder à M. Patrick APPLANAT et à M. Richard

NICOLAS le bâti et les parcelles de terrains susvisés, situés quartier de l'Ilette, cadastrés section AM n°32, AM n°33, AM n°34 et AM n°35 au prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

CONSIDERANT que la commune a reçu une offre d'acquisition d'un montant supérieur pour acquérir cet immeuble,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune d'optimiser le produit de la vente de ce bien,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

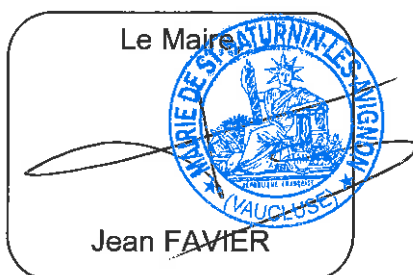
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

RAPPORTER la délibération du Conseil municipal n°2014-12-106 en date du 15 décembre 2014.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 Février 2015

Le lundi 16 Février 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
10.02.2015

Date d'affichage
19.02.2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. MAHU Thomas
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GAZONNET Simone
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme HERMANN Catherine
Mme POMMEL a donné procuration à MME MILELLI Roselyne
Mr RABERT Christophe a donné procuration à M. HERMANN Pascal
Mme BENZENGAT Joannie a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme BERARD Edith a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. CRISA a donné procuration à M. CARO Jean-Claude

Absents :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2015-02-11

OBJET : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET D'ISOLATION
THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant une dotation unique, intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR),

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments suivants :

- L'école maternelle La Cardelina,
- L'école élémentaire Jean Moulin.

Par ailleurs, l'installation de nouvelles menuiseries à l'école Jean Moulin permettrait d'améliorer l'isolation thermique et de réduire les consommations d'énergie.

Ces projets d'aménagement ont été estimés à 75 800 € HT de travaux.

Les travaux concernant l'accessibilité et la rénovation thermique des bâtiments recevant du public appartiennent aux catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la DETR.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour rendre accessibles les écoles et réaliser des économies d'énergie,

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la DETR pour la réalisation des travaux susvisés.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation des travaux de mise en accessibilité et d'isolation des écoles.

SOLLICITER la participation de l'État au titre de la DETR à hauteur de 35% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		75 800 €
TVA	20,00%	15 160 €
Coût TTC		90 960 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	65%	49 270 €
2 Subventions d'équipement		
Etat - DETR	35% de la dépense subventionnable	26 530 €
Département	0%	0 €
Région	0%	0 €
Total (2)		26 530 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	75 800 €

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 19.02.2015
de la publication
le 19.02.2015

